REGION MARITIME

DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOME

SECRETARIAT GENERAL

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

DNCF
VISA
LE 10.05.21

Convention pour la conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

CONVENTION N° 0299/2021/ED/DAGL-PEUL3/PI/AFD

(Lettre N° 0893/MEF/DNCMP/DAJ&DRMP du 31 mars 2021 autorisant l'entente directe)

APPROUVE LE 10 MAI 2021

NOTIFIE LE 11 MAI 2021 **par Ordre de Service n°** _____

TITULAIRE : CERViDA – Université de Lomé

MONTANT DE LA CONVENTION : 37 154 150 Hors TVA

DELAI D'EXECUTION : Huit (08) mois

NUMERO DE COMPTE : TG53 TG055 01708 14094100004 53
Ecobank-TOGO

SOURCE DE FINANCEMENT : AFD / CONVENTION N° CTG1225 01V et CTG 1225 02W

Entre les soussignés :

Le District Autonome du Grand-Lomé (DAGL), Hôtel du District, 512 Avenue Nicolas GRUNITZKY, BP 326 Lomé – TOGO, représenté par Monsieur **Tagba Atafèyinam TCHALIM**, Secrétaire Général par intérim du District du Grand Lomé et nommé « Autorité contractante », d'une part,

Et,

Le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique CERViDA de l'Université de Lomé, BP 1515 Lomé – TOGO, représenté par le **professeur Dodzi Komla KOKOROKO**, Président de l'Université de Lomé, d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Préambule

La signature de la convention de financement pour la troisième phase du Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL3) entre le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Agence Française de Développement a eu lieu le 16 mai 2019 et un accord de rétrocession des fonds à la Commune de Lomé a été signé le 4 juin 2019 entre ladite commune et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Suite aux récentes réformes administratives intervenues dans le pays, la Commune de Lomé n'existe plus depuis le 15 octobre 2019. Le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) a été créé par la loi n°2019-018 du 15 novembre 2019 portant attribution et fonctionnement du DAGL. Il est, selon les termes du premier article de cette loi, "l'autorité locale représentant la Ville de Lomé dans son ensemble". A ce titre, il reprend la maîtrise d'ouvrage du PEUL 3.

Une des activités de la composante 1 du PEUL3 concerne l'organisation d'un appel à propositions sur la valorisation des déchets de l'agglomération du Grand Lomé.

A ce titre le District Autonome du Grand Lomé souhaite préparer dans les meilleures conditions cet appel à propositions grâce à l'implication d'équipes de chercheurs de l'Université de Lomé. Ce choix se justifie par la maîtrise de la thématique des déchets à l'échelle du pays et particulièrement dans l'agglomération du grand Lomé.

Conscient du fait que la recherche caractérise le monde universitaire et lui permet d'apporter des solutions innovantes et adaptées pour le développement de nos communautés, le District a choisi de passer une convention avec le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables (CERViDA –DOUNEDON) de l'Université de Lomé pour ces travaux de recherche.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Université intervient pour le compte du District dans cette mission de recherche.

Article 2 – Responsabilités et engagements des parties

Le District Autonome du Grand Lomé est maître d'ouvrage. Il fixe le cadre général de la mission de recherche et procède au suivi des études et aux paiements des actions dans les conditions prévues aux termes de référence annexés à cette convention.

Le District ne sollicite aucune participation financière de l'Université. Tous les frais inhérents à la mission doivent être couverts par le budget des termes de référence.

Article 3 – Source de financement

La mission est financée par l'Agence Française de Développement (AFD) à travers la phase trois (03) du Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL3).

La mission est financée par l'Agence Française de Développement (AFD) à travers la phase trois (03) du Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL3).

Article 4 : Contenu de la mission

Les activités à mener sont précisées et définies dans les Termes de Références (TDR) et détaillées dans l'offre technique de la mission confiée au CERViDA de l'Université de Lomé.

Article 5 – Durée de la convention

La convention entre en vigueur à compter de la date de notification de la convention approuvée. Elle est conclue pour une durée de huit (08) mois.

Article 6 – Montant et modalité de paiement

Le montant total de la présente convention, est de **37 154 150 FCFA HT. Ce montant sera payé suivant les mondialités ci-après :**

	Etats d'avancement	Paiements		Montant (FCFA)
	Ordre de service de démarrage	Avance de démarrage	20%	7 430 830
Phase I				**18 605 850**
Livrable n°1 & Livrable n°2	R1 : Dépôt version validée de la note méthodologique de la mission + R2 : Rapport d'analyse des initiatives existantes et des acteurs sur le terrain, analyse des *parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur de la collecte, de la valorisation et du recyclage des déchets.*	Paiement 1	30%	11 146 245
Livrable n°3	R3 : Rapport d'analyse des gisements, Analyse socioculturelle, Analyse de la gestion et valorisation de chaque composante des déchets et Analyse de marché et recommandations sur les filières porteuses accompagnées de la restitution des conclusions issues des activités réalisées à l'international (visite des projets porteurs dans les grandes villes africaines). *Le rapport sera fourni quatre mois après la signature du contrat.*	Paiement 2	20%	7 430 830
Phase II				**18 548 300**
Livrable n°4	R4 : Recommandations concernant notamment l'organisation de chacune des filières retenues et les investissements/actions nécessaires à la concrétisation de chaque initiative. *Le rapport sera fourni six mois et demi après la signature du contrat.*	Paiement 3	25%	9 288 538
Livrable n°5	R5 : Rapport final de la mission comprenant les rapports précédents ainsi que la synthèse et les recommandations. *Le rapport sera fourni huit mois après la signature du contrat.*	Paiement 4	25%	9 288 537
Phase I + Phase II			100%	**37 154 150**

En cas d'absence de remise de rapport le solde versé sera de 25% au lieu de 50% (paiement de 75% de la mission pour les équipes rendant un travail dont la qualité est jugée insuffisante par le DAGL) et si le rapport est de qualité jugée insuffisante, les équipes devront améliorer le contenu des livrables avant que le reliquat de 50% ne soit versé.

Les livrables sont rendus en cinq (05) exemplaires papier et en version électronique comportant les fichiers des calculs et bases de données relatives aux tableaux et graphiques d'illustration.

Article 7 : Justification des dépenses

Les dépenses seront justifiées avec les pièces comptables : factures, autorisation de sortie, cartes d'embarquement, justificatifs de frais engagés etc.

Article 8 : Pièces constitutives

Les pièces contractuelles constitutives de la convention sont les suivantes :

- la présente convention ;
- les TdR (annexe 1) ;
- l'offre technique (annexe 2) ;
- l'offre financière (annexe 3) ;
- la facture pour l'abonnement à la plateforme d'échange à distance à haut débit de connexion à l'AUF (annexe 4) ;
- le planning prévisionnel d'exécution (annexe 5).
- Lettre N° 0893/MEF/DNCMP/DAJ&DRMP du 31 mars 2021 autorisant l'entente directe ;
- Lettre n°2021/JE/D-169 du 22 mars 2021 de l'AFD autorisant l'entente directe.

Article 9 – Modalités de collaboration

Le pilotage des recherches relève de l'Université à travers le Laboratoire Gestion, Traitement et Valorisation des Déchets (GTVD) du CERViDA. L'équipe de recherche informe le District régulièrement des avancées. Le répondant auprès de l'Université de Lomé est le Directeur du CERViDA-DOUNEDON.

Le District Autonome du Grand Lomé peut solliciter à tout moment la tenue d'une réunion permettant de faire le point sur les missions de recherche.

Article 10 – Résiliation

Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention par accord mutuel.

Article 11 – Règlement des différends et litiges

Tout litige intervenant dans l'exécution de la présente convention devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les parties avec, si nécessaire, un arbitrage du différend par les deux ministères de tutelle. En cas d'impossibilité de règlement amiable, le différend sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 12 – Droit applicable

La présente convention est régie par le droit applicable en République togolaise.

Article 13 – Force Majeur

Les dispositions de la présente convention s'imposent aux deux parties sauf en cas de « Force Majeur ».
La « Force Majeure » signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie, qui n'est pas prévisible, qui est inévitable et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être considérée comme étant impossible dans de telles circonstances.

ARTICLE 14 : Régime fiscal et douanier

La présente convention sera exécutée en Hors Taxe, Hors Douanes et Hors TVA.

ARTICLE 15 : Droits de timbres et d'enregistrement

Les droits de timbres et d'enregistrement de la présente convention sont à la charge du Titulaire.

ARTICLE 16 : Redevance de régulation

La présente convention sera exonérée de la redevance de régulation de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, prévue par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 17 : Approbation du marché
La présente convention ne sera définitive qu'après son approbation par l'autorité compétente.

ARTICLE 18 : Référence aux principes généraux et textes en vigueur
Pour tout ce qui n'est pas prévu dans la présente convention, il sera fait référence aux principes généraux et textes en vigueur.

Fait à Lomé, en six (06) exemplaires,

Pour le Titulaire	Pour l'Autorité Contractante,
Lomé, le 13 AVR 2021	Lomé, le 10 MAI 2021
Lu et accepté par :	Présenté par :
Le Président de l'Université de Lomé	La Personne Responsable des Marchés Publics,
UNIVERSITE DE LOME * 01 B.P. 1515 Lomé 01 - TOGO * Le Président	
Prof Dodzi Komla KOKOROKO	Matine Gnamba KATAYAN

Lomé, le 10 MAI 2021

Approuvé par :

Le Secrétaire Général par intérim du District Autonome du Grand Lomé

DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOMÉ Le Secrétaire Général Par Intérim

DNCF VISA LE 10.05.21

Tagba Ataféyinam TCHALIM

Consortium Agreement

Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON) with headquarters in University of Lome, BP 1515 – Togo (hereinafter called CERViDA), legally represented by Dr. Coffi AHOLOU, its Executive Director

And

Centre de Recherche sur les Changements Climatiques (CRCC) with headquarters in University of Lomé, BP 1515 – Togo (hereinafter called CRCC), legally represented by Prof. Kouami Kokou, its Executive Director,

Are interested in participating in the Rosenberry Foundation awards grants.

Now it is hereby agreed as follows:

- **CERViDA** in Consortium with **CRCC** will be nominated for the above-mentioned awards.
- In the case that the Consortium **CERViDA & CRCC** will be selected for the grants, **CERViDA & CRCC** will officialize the Consortium.
- **CERViDA** will be the leading company of the Consortium and **CRCC** will be Consortium partner.
- The companies agree to collaborate through the provision of highly qualified human and material resources adapted to the scope of the assignment.
- The present Pre-Consortium Agreement will be terminating in case of no contract award or no shortlisting of the Consortium **CERViDA&CRCC.**

CENTRE DE RECHERCHE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE C. R. C. C. LE DIRECTEUR

Coffi AHOLOU
Executive Director
CERViDA

Kouami Kokou
Executive Director
CRCC

ANNEXES

1. *Annexe 1 : Les TDR ;*
2. *Annexe 2 : L''offre technique de l'Université de Lomé*
3. *Annexe 3 : L'offre financière de l'Université de Lomé*
4. *Annexe 4 : La facture pour l'abonnement à la plateforme d'échange à distance à haut débit de connexion à l'AUF*
5. *Annexe 5 : Le planning prévisionnel d'exécution*
6. *Lettre N° 0893/MEF/DNCMP/DAJ&DRMP du 31 mars 2021 autorisant l'entente directe*
7. *Lettre n°2021/JE/D-169 du 22 mars 2021 de l'AFD autorisant l'entente directe*

ANNEXE 1 :

Les TDR

REGION MARITIME

.....

DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOME

(D.A.G.L.)

Convention entre le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) et le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA – DOUNEDON) de l'Université de Lomé pour la conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

Financement : Agence Française de Développement (PEUL3)

Termes de références

I. Contexte et justification de la signature de la convention

La question de la valorisation des déchets dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest en général et du Togo en particulier a fait l'objet de nombreuses études menées par des étudiants, des chercheurs, des consultants, et des ONG. Le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) est particulièrement intéressé par ces travaux dans la mesure où la récupération d'une partie des déchets en amont de la collecte ou avant la mise en Centre d'Enfouissement Technique (CET) permet de diminuer les charges du service de collecte et de traitement. Ces deux prestations sont en effet payées sur la base des tonnages entrant en CET.

La Ville de Lomé est accompagnée depuis plus de dix (10) ans dans sa politique de gestion des déchets par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). L'Agence Française de Développement (AFD) a financé le Projet Environnement Urbain de Lomé n°1 (PEUL 1) de 2008 à 2013 puis le n°2 (PEUL 2) de 2013 à 2019. Ce second projet a permis, avec des financements complémentaires de l'Union Européenne et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de financer la construction du CET d'Aképé. La durée de vie de ce CET sera d'autant plus grande que l'extraction de déchets en amont pour leur valorisation sera développée.

Dans le cadre du PEUL 3 démarré en juillet 2019, il est prévu d'accompagner financièrement les initiatives de valorisation. Cet accompagnement sera envisagé à partir d'un appel à propositions qui intéressera les acteurs implantés sur le territoire togolais (petites entreprises, ONG, groupements...) impliqués ou souhaitant s'impliquer dans des actions de valorisation des déchets. D'autres initiatives visant à promouvoir la valorisation des déchets sont aussi encours de réflexion au niveau de la BOAD.

De nombreuses études de caractérisation des déchets dans des capitales d'Afrique de l'Ouest montrent qu'une part de plus en plus significative de ces déchets est potentiellement valorisable. Les filières de valorisation sont créatrices d'emplois et contribuent ainsi à la diminution de la pauvreté. Elles favorisent aussi l'émergence d'une économie circulaire, dans laquelle les déchets peuvent redevenir des ressources au plus près possibles des utilisateurs. Enfin, elles ont également un impact positif sur les coûts de la gestion des déchets, sur la qualité de l'environnement urbain et les risques sanitaires induits par une mauvaise gestion des déchets. Une des questions qui se posent aux responsables municipaux est de savoir comment accompagner les initiatives de valorisation et le développement de véritables filières afin de favoriser la réduction des flux de déchets à collecter et à enfouir et par conséquent minimiser les coûts du service public.
Le PEUL 3 a inscrit une ligne budgétaire dédiée à la valorisation des déchets solides urbains (activité C1V2A1). Le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) propose d'utiliser une partie de ce fonds pour financer des actions de recherche sur les filières de valorisation des déchets dans le Sud du Togo. Ces recherches lui permettraient d'identifier quelles sont les filières économiquement viables, porteuses de développement local, qui mériteraient d'être appuyées dans le cadre de l'appel à propositions en faveur de la valorisation des déchets qui sera financé par le PEUL 3 et éventuellement par d'autres sources de financement.

Dans cette perspective, le DAGL souhaite signer une convention avec le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA – DOUNEDON) de l'Université de Lomé pour que des chercheurs et des étudiants de 3ème cycle soient mobilisés par l'Université sur la période ***avril-novembre 2021*** pour conduire des recherches permettant de mieux connaitre le fonctionnement et les possibilités de développement dans quatre (04) ou cinq (05) grands domaines de valorisation des déchets.

II. Recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

Ce volet 1 de la mission comprendra 2 phases. La bonne réussite de la première phase conduira le DAGL à décider de la poursuite ou non de la recherche à travers une seconde phase.

1. **Phase 1** : état des lieux des filières de valorisation.

La première phase est un état des lieux des connaissances sur les filières de valorisation des déchets qui peut aussi être considéré comme un état de la littérature sur le sujet. Cette première mission consiste à rassembler la documentation existante et à en faire une synthèse utile permettant de dégager les problématiques de recherche de terrain. Le rapport de la phase 1 doit aider à établir une priorité argumentée des filières de valorisation des déchets sur la base de critères pertinents.

2. **Phase 2** : travail de recherche sur le terrain.

Cette seconde phase de terrain est un travail de recherche qui mobilisera une plus grande énergie et un plus grand nombre d'acteurs. Elle sera définie à l'issue de la phase 1 sur la base d'une proposition de priorisation (faite par l'Université et validée par le DAGL et ses partenaires) des filières porteuses et à étudier plus profondément. C'est donc la phase 1 de la mission qui permettra de définir les contours exacts de la phase 2.

Il est envisagé de passer la convention sur la base de l'affectation d'une bourse de recherche globale pour la phase 1 de la mission (état des lieux) et de 4 ou 5 bourses de recherche pour les 4 ou 5 études de terrain à mener dans la phase 2.

Pour la phase 1, le forfait doit être défini précisément en différentes rubriques de frais : frais de déplacement, frais de reprographie, indemnités de recherche par catégories de chercheurs et étudiants mobilisés....

La phase 1 devra être menée dans un délai de trois (03) mois ***(avril - juin 2021).***
La phase 2 devra être menée dans un délai de quatre (04) mois ***(août - novembre 2021).***
Le mois de juillet 2021 sera le mois consacré aux décisions à prendre par le DAGL et ses partenaires pour le choix des filières à étudier plus précisément dans la phase 2.

A. Phase 1 : État des lieux et de la littérature sur les filières de valorisation dans le Sud du Togo

L'état de la littérature doit permettre la capitalisation et la synthèse de tout ce qui a été produit comme recherche dans le domaine de valorisation des déchets de manière à faire un état des lieux des connaissances sur l'ensemble des filières existantes.
Cette mission 1 est rémunérée sur la base d'un forfait global. Une avance de démarrage de 20% déductible sur les paiements sera versée au consultant à la délivrance de l'ordre de service de démarrage de la mission.
Le paiement de cette première phase se fera sur la base des acomptes de 30% et 20% respectivement au dépôt des livrables :

- N°1 « note méthodologique de la mission » et N° 2 « Rapport d'analyse des initiatives existantes et des acteurs sur le terrain, analyse des *parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur de la collecte, de la valorisation et du recyclage des déchets* » et
- N°3 « Rapport d'analyse des gisements, Analyse socioculturelle, Analyse de la gestion et valorisation de chaque composante des déchets et Analyse de marché ». Ce rapport comportera

les recommandations sur les filières porteuses accompagnées de la restitution des conclusions issues des activités réalisées à l'international (visite des projets porteurs dans les grandes villes africaines).

- *Le rapport sera fourni quatre mois après la signature du contrat.*

Le DAGL pourra, en fonction de la qualité du livrable, décider de mettre un terme à la convention. Si le travail rendu n'est pas à la hauteur des attentes du demandeur, il pourra faire part de ses observations au prestataire pour améliorer la qualité du rapport. Si après ces tentatives les attentes du demandeur ne sont toujours pas satisfaites, les deux parties pourront décider d'un commun accord de rompre le contrat. Le cas échéant le demandeur se doit de verser le solde de 20% au prestataire.

Le DAGL décidera, sur la base des préconisations faites par l'Université quelles sont les quatre (04) ou cinq (05) filières qui méritent de faire l'objet d'une recherche approfondie.

B. Phase 2 : Études de terrain dans 04 ou 05 filières de valorisation

Quatre (04) ou cinq (05) équipes de recherche seront mises en place et responsabilisées pour conduire 4 à 5 études approfondies dans les filières retenues. Chaque équipe disposera d'une bourse pour mener sa recherche de terrain. Cette étude de terrain visera à trouver des réponses précises sur des questions auxquelles la mission 1 n'a pas pu apporter de réponse. Il s'agira en particulier d'études sur les questions de rentabilité économique de filière, d'association et de meilleure communication entre acteurs, de levés des blocages qui empêchent la structuration ou le développement des filières, etc.
Ces problématiques de recherche auront été clairement posées et formulées pour chaque thème dans le rapport de la phase 1 de la mission.

Le montant total de ces quatre (04) ou cinq (05) bourses de recherche et les frais de coordination générale devront constituer au moins 2/3 du montant de la convention (montant phase 1 + montant phase 2).

La décomposition précise des montants des 04 ou 05 bourses de recherche se feront au début de la phase 2 de la mission et feront l'objet d'une validation par le DAGL et ses partenaires.

Des missions à l'étranger pourront être envisagées si cela est justifié par un besoin de recherche avéré et l'impossibilité de trouver des réponses précises à certaines questions à distance.

Pour cette seconde phase, le DAGL procédera en 2 étapes pour le paiement :

- Un premier versement de 25% après le dépôt du livrable n°4 (rapport 4 : « Recommandations concernant notamment l'organisation de chacune des filières retenues et les investissements/actions nécessaires à la concrétisation de chaque initiative ». Ce rapport sera fourni six mois et demi après la signature de la convention).
- Un second versement de 25% après le dépôt du livrable n°5 (rapport 5 : « Rapport final de la mission comprenant les rapports précédents ainsi que la synthèse et les recommandations »).

En cas d'absence de remise de rapport le solde versé sera de 25% au lieu de 50% (paiement de 75% de la mission pour les équipes rendant un travail dont la qualité est jugée insuffisante par le DAGL) et si le rapport est de qualité jugée insuffisante, les équipes devront améliorer le contenu des livrables avant que le reliquat de 50% ne soit versé.

Une ligne est prévue dans cette seconde phase pour la coordination générale de la recherche. Son versement se fera selon les mêmes modalités (50% puis 50%).

III. Activités

Les activités vont couvrir les p hases 1 et 2 du présent projet.

3.1. Phase 1

Activité 1. Recherche sur le cadre socio-institutionnel de la gestion des déchets

La gestion des déchets n'est pas seulement une affaire de l'Etat. De nombreux acteurs privés comme publics interviennent dans la gestion des déchets urbains à différents niveaux. Bien souvent, la responsabilité en matière de gestion quotidienne incombe aux communes. Les responsabilités et les rôles de tous ces acteurs ne sont jamais détaillés de façon rigoureuse dans les PED. Soit c'est l'Etat qui n'applique pas les sanctions prévues, soit c'est la population qui n'a souvent pas le goût de « jeté utile » afin d'inciter les entreprises et les ONG à effectuer leur travail en dépit des routes désastreuses.
Il sera question dans cette partie de ressortir les acteurs qui sont impliqués dans la gestion des déchets et préciser leur rôle dans le circuit à travers une revue bibliographique, si nécessaire compléter avec les enquêtes de terrain.

Activité 2. Recherche sur les filières de gestion des déchets

La gestion des ordures ménagères est perçue comme le « plus municipal » des services urbains de base. Elle aborde les questions clés (caractérisation, cadre législatif et institutionnel, organisation de la filière, financement) et doit proposer une approche de gestion adaptée.

Sous activité 2.1. Caractérisation des déchets

Il sera question de faire une synthèse des résultats sur la composition des déchets de l'agglomération du Grand Lomé. Ceci devra permettre d'évaluer la production des différentes catégories ainsi que le coût/bénéfice des matériaux recyclés et les produits.

Sous activité 2.2. Moyens de Collecte des matériaux

Sur la base de la revue bibliographique, recenser les différents types de moyen de convoyage des matériaux valorisables. Ceci dans l'optique de mettre ensemble les associations travaillant sur la même catégorie.

Sous activité 2.3. Filières de valorisation

L'activité liée à cette partie est fondamentale pour la réussite de ce projet. Il est question de recenser toutes les filières de valorisation des déchets d'abord existant à Lomé et aussi en Afrique. Des villes comme Ouagadougou au Burkina Faso, Dchang au Caméroun et Mahajanga à Madagascar ont une forte expérience en matière de valorisation et coût/bénéfice.
Cette action devra permettre de dégager cinq (05) filières de valorisation des déchets. Dans le programme Re-sources (Plateforme pour la promotion de la valorisation matière et énergie à partir des déchets solides), l'Université de Lomé à travers le Laboratoire GTVD du Centre d'Excellence sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA – DOUNEDON), est dans ce réseau qui devra lui fournir tous les documents sur les filières de valorisation dans les différents pays membres. En plus de ces documents

et mémoires, l'Université de Lomé devra recueillir les documents dans les différents services travaillant sur les déchets à Lomé pour lui permettre d'avoir une vision précise.

Pour chacune des filières dégagées, cette première phase ressortira les problématiques qui imposent des recherches à fond.

Pour ces activités, l'Université de Lomé mobilisera cinq (05) Experts séniors principaux (Enseignants-chercheurs), quatre (04) experts juniors principaux (Etudiants en masters de chimie de l'environnement), deux (02) experts séniors non principaux (Organisation de la Société Civile) et un (01) personnel d'appui (Chauffeur du Laboratoire). Les enseignants chercheurs qui seront mobilisés sont des chimistes environnementalistes ayant fait leurs preuves ces dix (10) dernières années au Togo et en Afrique sur la gestion des déchets dans différents projets de recherche/développement. L'Université de Lomé mettra à disposition sa voiture pour les déplacements sur le terrain. Pour cette phase 1, l'Université mobilisera 78 jours répartis suivant les activités et suivant le personnel (voir les tableaux explicatifs du budget de la phase 1).

3.2. Phase 2

Cette deuxième phase devra approfondir dans chacune des cinq (05) filières dégagées à la phase 1 des études sur la rentabilité économique de filière, d'association et de meilleure communication entre acteurs, de levés des blocages qui empêchent la structuration ou le développement des filières, Etc.

Les visites de terrain associées aux enquêtes devront meubler cette phase. Les activités n°3 et n°4 vont être réalisées dans chacune des cinq (05) filières et devront durer trois mois au maximum.

Activité 3. Enquête socio-économique

A la suite du recensement des acteurs de terrain du Grand Lomé, une enquête socio-économique auprès d'eux devra permettre de faire ressortir les types d'acteurs, les investissements, les méthodes de valorisation, leur gain, leur connaissance en matière des déchets, etc. Une bibliographie sur l'état de la situation des autres pays de l'Afrique permettra de mieux cadrer les différentes filières.

Sous activité 3.1. Innovations dans la gestion des déchets

Sur la base des filières recensées et visitées en Afrique si nécessaire, l'Université de Lomé devra proposer une amélioration des méthodes

Sous activité 3.2. Développement des filières de valorisation pertinentes

Des filières de valorisation pertinentes seront développées ou proposées. L'activité liée à ce point pourra conduire à une proposition de regroupement des acteurs. Des tests simples comme par exemple la résistance ou l'efficacité de certains produits issus des déchets pourront être réalisés par l'Université de Lomé. L'Université de Lomé devra développer l'intérêt de ce regroupement afin de susciter l'adhésion des acteurs concernés

Sous activité 3.3. Equilibre financier du service

Si les initiatives de valorisation portées par des individus perdurent dans le temps du fait de leur rentabilité, cela n'est pas forcément le cas lorsqu'elles sont menées par des associations ou ONG. L'Université de Lomé devra collecter aussi les informations qui devront lui permettre de proposer un moyen permettant de mettre sur place un service efficace conduisant à un équilibre des finances

Sous activité 3.4. Réseau des marchés de valorisation de déchets dans le grand Lomé

A Lomé, beaucoup d'acteurs font le même travail sans s'en rendre compte développant chacun de son côté des marchés nationaux, régionaux, voir internationaux. L'Université de Lomé devra proposer des stratégies de mise en réseau de ces différents marchés de valorisation des déchets sur le territoire du grand Lomé tout en tenant compte de ces différents acteurs.

Sous activité 3.5. Vision d'ensemble sur le grand Lomé
Connaissant les filières de valorisation et sur la base des résultats de l'équilibre financier, l'Université de Lomé devra développer une vision d'ensemble sur la filière déchets dans le grand Lomé. L'Université proposera entre autres des stratégies pouvant rehausser le niveau de vie des travailleurs, pour formaliser la filière et ressortir des voies pour la perception des taxes qui contribueront au PIB national.

Cette activité mobilisera 25 étudiants en Masters/Doctorats qui seront répartie sur les 5 sous activités et sous la responsabilité de 5 enseignants chercheurs ayant fait leur preuve en gestion et valorisation des déchets sur des projets ces 10 dernières années au Togo, en Afrique et dans le monde. Pour cette phase 2, l'Université mobilisera 232 jours répartis suivant les activités et suivant le personnel (voir les tableaux explicatifs du budget de la phase 2).

Activité 4. Responsabilités et rôles des acteurs
Pour arriver à cette vision sur le grand Lomé, le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique de l'Université de Lomé sur la base de la connaissance des acteurs devra proposer une réactualisation des responsabilités.
Les acteurs de la filière sont déjà habitués à une méthode de travail. Il faut donc une approche d'intégration, de vulgarisation des résultats de ce projet et surtout de renforcement des capacités de ces acteurs.
Cette activité mobilisera un enseignant chercheur.

Une mission de prospection est nécessaire avant le démarrage des deux activités de cette phase 2. Elle devra orienter et/ou guider toutes les activités des 4 ou des 5 filières.

IV. Modalités d'exécution et durée de la mission

Ces TDR couvrent le territoire du District Autonome du Grand Lomé et toutes les filières de la gestion des déchets assimilables aux ordures ménagères.
Le District Autonome du Grand Lomé couvre les territoires des treize (13) communes de Lomé des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé.

La convention de collaboration est conclue pour une durée de huit (08) mois.

Les activités à mener sont précisées et définies dans les TdR de la mission confiée au Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables (CERViDA – DOUNEDON) de l'Université de Lomé.

Le CERViDA de l'Université de Lomé soumettra un calendrier d'exécution au District pour validation.

V. Compétences requises

L'Université de Lomé exécutera sa mission avec quatre (04) à cinq (05) équipes de recherche universitaire et/ou non universitaire avec comme chef de file le Laboratoire GTVD.

Le répondant direct sur cette mission est le Dr KOLEDZI Komi Edem, edemledzi@yahoo.fr / 01 BP4574 Lomé 01/ Tél: +228 90198535, il joue le rôle de coordonnateur adjoint. Monsieur AFFO M. Abdou-Rahouphe, Tél. : +228 90 07 57 50/ raouphaffo@yahoo.fr quant à lui est chargé du suivi des aspects financiers de cette mission.
Le nombre total d'homme/jour recommandé pour chaque phase se présente comme suit :

- **Phase 1 : État des lieux et de la littérature sur les filières de valorisation dans le Sud du Togo**
  Tableau 1 : Nombre de jours par expert dans chaque activité

Activités	Chef d'équipe	Experts seniors principaux	Experts seniors non principaux	Experts juniors	Personnel d'appui
Recherche sur le cadre socio-institutionnel de la gestion des déchets	1	6		4	
Caractérisation des déchets	1	7		2	1
Moyens de collecte des matériaux	1	6	1	4	
Demande et revue des documents des pays membres de Re-sources	1	10		3	1
Demande et revue des documents des institutions de Lomé ayant des données sur les déchets	1	7		2	1
Synthèse et choix de 4 à 5 filières	1	6	3	3	
Responsabilité et rôle des acteurs, Suivi du projet et rapport général		5			
TOTAL DES JOURS	**6**	**47**	**4**	**18**	**3**

- **Phase 2 : Recherche approfondie pour 5 filières**

Tableau 2 : Nombre total des experts bénéficiaires

Experts	Nombre de personne	Nombre de jours
Experts (Enseignant-chercheur)	5	82
Experts junior (Etudiants)	25	150

VI. Justifications financières

Les modalités de justification des dépenses seront précisées dans la convention. La facturation sera structurée en respectant les rubriques du budget prévisionnel.

ANNEXE 2 :

L'offre technique de l'Université de Lomé

Université de Lomé

Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique

CERViDA – DOUNEDON

01 BP 1515 Lomé 01 www.cervida-togo.org

Convention entre le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) et le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA – DOUNEDON) de l'Université de Lomé pour la conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

Financement : Agence Française de Développement (PEUL3)

OFFRE TECHNIQUE

Sommaire

I. Contexte et justification 1

II. Objectif de l'étude 1

III. Méthodologie de conduite de l'étude 2

III.1. Phase 1 - Analyse des initiatives existantes et acteurs en présence sur le Grand Lomé et son espace métropolitain 2

Activité 1 : Analyse des parties prenantes, acteurs de la collecte, de la valorisation/recyclage de chaque type ou matériaux de déchets 2
Activité 2 : Analyse des gisements 3
Activité 3 : Analyse socioculturelle de la gestion des déchets à l'échelle du Grand Lomé 5
Activité 4 : Analyse de la gestion et de la valorisation de chaque composante de déchets 5
Activité 5 : Analyse de marché 5

III.2. Phase 2 - Recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains 8

Activité 6. Etude technico-socio-économique aux niveaux national et africain 8
Activité 7. Responsabilités et rôles des acteurs 11

IV. Livrables, modalités d'exécution et durée de la mission 12

V. Capitalisation et restitution 13

VI. Compétences requises, Qualités et responsabilités de l'équipe principale 13

I. Contexte et justification

La pratique d'enfouir les déchets dans des décharges ou éventuellement dans des centres techniques d'enfouissement, et de ne plus y penser, ce qui crée un nombre considérable de sites contaminés pour les générations futures, doit être abandonnée. Ce changement fondamental doit être un évènement marquant pour la protection de l'environnement.

Le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD) a exécuté le Projet Environnement Urbain de Lomé n°1 (PEUL 1) de 2008 à 2013 puis le n°2 (PEUL 2) de 2013 à 2019. Ce second projet a permis, avec des financements complémentaires de l'Union Européenne et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de financer la construction du CET d'Aképé. La durée de vie de ce CET sera d'autant plus grande si les déchets (intrants) sont valorisés. Ainsi dans le cadre du PEUL 3 démarré en juillet 2019, il est prévu d'accompagner financièrement les initiatives de valorisation des déchets produits sur le territoire du District Autonome du Grand Lomé au Togo.

Au-delà du compostage d'une infime proportion de déchets fermentescibles de Lomé par l'association Ecosystème Naturel Propre (ENPRO), la récupération et le recyclage des emballages et plastiques par l'ONG "Science et Technologie Africaine pour un Développement Durable (STADD) et la société "Africa Global Recyclin" (AGR Sarl), les autres filières de valorisation des déchets ne sont pas suffisamment documentées et par conséquent sont méconnues. Pourtant toutes ces techniques de gestion et traitement de déchets constituent des voies de valorisation matière qui limite le recours au stockage et à l'incinération. Aussi, ces procédés, dans leur diversité, ont comme finalité la production des objets de qualité même à partir de déchets ménagers hétérogènes. On note clairement que la connaissance du gisement est une première nécessité. Malheureusement dans la plupart des PED, on note une insuffisance de démarches et de recherches bibliographiques sur la caractérisation des déchets, en préalable à la mise en œuvre des projets de valorisation, ce qui ne permet pas d'apporter les informations nécessaires à des choix raisonnés et conduit très souvent à des erreurs dans les modes de traitement. Ce qui justifie la première phase de ce projet celle d'effectuer une recherche approfondie dans la littérature sur le gisement et les modes de valorisation. Ceci permettra de soutenir une seconde phase de recherche avec expérimentation si nécessaire sur 4 à 5 filières de valorisation des déchets. Ces recherches permettraient d'identifier quelles sont les filières économiquement viables, porteuses de développement local, qui mériteraient d'être appuyées dans le cadre de l'appel à propositions en faveur de la valorisation des déchets qui sera financé par le PEUL 3 et éventuellement par d'autres sources de financement.

II. Objectif de l'étude

L'étude devra permettre de quantifier le gisement de déchets disponible, d'identifier et de caractériser les filières de valorisation des déchets économiquement viables et porteuses de développement local, qui mériteraient d'être appuyées dans le cadre du PEUL III. Ainsi, les objectifs de l'étude conformément aux termes de références sont déclinés comme suit :

- Identifier toutes les initiatives existantes sur la collecte, la valorisation de chacune des catégories de la part valorisable de déchets produits sur le territoire du District Autonome du Grand Lomé ;
- Cartographier les acteurs impliqués dans le secteur de la valorisation des déchets ;

- Procéder à une caractérisation approfondie des déchets produits sur le territoire du District ;
- Évaluer les gisements disponibles de la part valorisable de déchets ;
- Analyser le marché de la valorisation de déchets sur le territoire du Grand Lomé, national et international ;
- Proposer les conditions techniques, financières, économiques, sociales et environnementales pour l'optimisation de la filière de collecte et de recyclage de chaque type de déchets valorisables retenus ;
- Proposer une ou des organisations possibles, ou renforcement et amélioration des organisations déjà existantes, de chacune des filières de valorisation retenues, les investissements et les actions nécessaires à la concrétisation de chaque initiative ;
- Identifier des critères de choix de micro-projets et projets financièrement viables ;
- Élaborer un plan d'action pour le développement des activités de valorisation et de recyclage des déchets dont les filières ont été ciblées ;

III. Méthodologie de conduite de l'étude

III.1. Phase 1 - Analyse des initiatives existantes et acteurs en présence sur le Grand Lomé et son espace métropolitain

Conformément aux termes de références, cette phase devra permettre d'identifier toutes les initiatives existantes sur la collecte, la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Elle sera complétée par une caractérisation physique des déchets ménagers et assimilés afin de les repartir en fractions de déchets (plastiques, papier-cartons, fermentescibles, ferreux, etc.). Cela permettra de connaitre le potentiel de valorisation suivant chaque catégorie de déchets. Il sera également question de cartographier les acteurs impliqués dans la filière de gestion des déchets tels que l'Etat, les Municipalité(s), les Organisations internationales, les bailleurs de fond, le secteur privé, ONG, les ménages, les acteurs du secteur informel, etc. Cette analyse devra permettre d'identifier les actions sur lesquelles l'attention sera focalisée dans la phase suivante.

Activité 1 : Analyse des parties prenantes, acteurs de la collecte, de la valorisation/recyclage de chaque type ou matériaux de déchets

La présente activité sera menée au travers d'une recherche bibliographique pour explorer les premiers acteurs et sera approfondie par des entretiens avec les services municipaux (Mairie) et institutions (ministère chargé de l'environnement, de l'agriculture, des mines, du secteur de l'industrie et du commerce etc.) pour avoir la cartographie du reste des acteurs intervenant sur la chaine de production et de gestion des déchets. Quant à ce qui concerne le secteur informel, les points finaux de récupération des différents gisements seront identifiés et des entretiens seront menés avec les responsables afin de faire remonter l'ensemble des intervenants sur la chaine de collecte informelle.

Ainsi, un inventaire exhaustif des acteurs (institutions publiques et privées, opérateurs, industriels, artisans, pré collecteurs, récupérateurs, recycleurs, populations) impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre des opérations de production, de tri, de récupération, de réutilisation, de valorisation et de recyclage de chaque type de déchets valorisables sera réalisé ainsi que leur typologie tout en mettant en exergue les rôles et les responsabilités de ces acteurs.

Les informations spécifiques à remonter seront :

- la typologie des acteurs concernés par la production de chaque type de déchets valorisables et recyclables : ménages, entreprises, commerces, etc.
- les collecteurs formels et informels et leur mode d'organisation (coopératives, associations, etc...) ;
- les entreprises de transformation et de recyclage (y compris les cimenteries spécialement pour les déchets plastiques et combustibles) ;
- les producteurs de chaque matériau de déchets valorisables ;
- les négociants (grossistes et semi grossistes) ;
- les associations et ONG actives dans le secteur ;
- les importateurs ;
- les services de l'Etat : douanes, environnement, finance, santé, etc.

Activité 2 : Analyse des gisements

Le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) créé par la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, et dont les attributions et le fonctionnement ont été définis par la loi n°2019-018 du 15 novembre 2019 est une collectivité territoriale et l'autorité locale qui représente la ville de Lomé. Le territoire du DAGL regroupe les préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe et les 13 communes de ces deux préfectures. Ainsi, les différents experts seront déployés dans chaque commune pour s'entretenir avec les responsables communaux et les différents acteurs de la chaine de gestion des déchets permettant :

Pour les déchets retirés du circuit de collecte (exemple de ferraille, verres, plastiques thermodurcissables) : collecter les données sur les gisements et la typologie. Dans ce cadre, une masse de déchets au titre d'échantillons devra être prélevé afin de faire une caractérisation sur les différentes matières présentes. Elle permettra par exemple pour les déchets plastiques, de déterminer leur constitution en termes de PET, PEHD, PEBT, PE. Elle devra s'intéresser également aux D3E afin d'identifier les gisements de chaque catégorie.

Pour les déchets ménagers et assimilés : Un camion de déchets de chaque commune sera convoyé et caractérisé (caractérisation physique) sur la plateforme de compostage de l'ONG ENPRO qui dispose d'une riche compétence en la matière et un partenariat d'appui de la part de l'Université de Lomé. Cette caractérisation permettra de faire ressortir les disparités en termes de composition physique de déchets au sein des communes ainsi que de qualifier et quantifier la fraction organique facilement biodégradable.

Pour les déchets des entreprises : les camions des acteurs chargés de la collecte seront détournés vers la plateforme de compostage pour une caractérisation exhaustive.

Les caractéristiques des déchets assimilés et industriels non dangereux et dangereux produits par les firmes pourront être étudiées auprès des structures chargées de leur collecte. Les fractions valorisées seront également évaluées.

Une revue bibliographique sera également menée afin d'enrichir davantage cette activité sur l'analyse des gisements, la composition et les caractéristiques des déchets, les ratios de production, les autres canaux empruntés par les déchets et méconnus des structures chargées de la collecte, l'impact réel des substrats relayé par la recherche scientifique.

Cela permettra de faire ressortir les informations suivantes comme demandé dans les TdR :

- l'évaluation des volumes mis sur le marché par typologie comme par exemple pour les plastiques les différentes résines notamment PET, PEHD, PEBT, PE, etc. ;
- l'identification, localisation et description des sites et des sources de récupération et de valorisation des déchets X ;
- l'évaluation des tonnages collectés, triés et recyclés actuellement par typologie ;
- l'inventaire des installations de traitement et transformation de chaque déchets X et par typologie, en l'occurrence pour les plastiques : PET, PEHD, PEBT, PE, etc. ;
- l'écart entre les volumes mis sur le marché et les volumes actuellement récupérés/recyclés par type de déchets ;
- l'identification, localisation et description des circuits d'écoulements actuels des produits issus de la valorisation et du recyclage en fournissant la description de ces circuits tout en estimant l'impact socio-économique ;

- l'évaluation des impacts du cadre institutionnel et réglementaire actuel sur les initiatives de valorisation de chaque composante (une analyse des opportunités surtout qu'offre le cadre légal actuel mais aussi les points d'attention primordiale).

Activité 3 : Analyse socioculturelle de la gestion des déchets à l'échelle du Grand Lomé

Des échanges semi-structurés avec les responsables communaux, les ménages (10 par commune), des entreprises et tous les acteurs de la chaine de collecte des déchets préalablement identifiés seront menés. Cela permettra d'identifier les différentes pratiques socioculturelles servant de pistes pouvant encourager la valorisation des déchets ou qui constituent des pesanteurs pouvant freiner le développement de la filière de gestion des déchets. Ainsi, les pesanteurs liées au tri des déchets seront identifiées lors des enquêtes semi-structurées. Ces pesanteurs sont entre autres, la proportion élevée de sable dans les déchets ménagers, les sites de rejets non contrôlés, les types de véhicules de collecte utilisés et les pannes récurrentes de ces véhicules, les coûts élevés de la collecte des déchets par les entreprises, ONG et associations chargées de l'enlèvement.

La récupération de la fraction valorisable effectuée par le secteur informel non encadré sur les sites de stockage des déchets à ciel ouverts sera également étudiée et des solutions envisagées pour une bonne organisation et gestion des déchets.

Une revue bibliographique permettra de compléter cette phase au travers des travaux et projets déjà effectués par l'Université de Lomé sur le territoire du Grand Lomé..

Activité 4 : Analyse de la gestion et de la valorisation de chaque composante de déchets

Le diagnostic réalisé durant les activités précédentes permettra aux experts au travers un brainstorming et un benchmarking d'établir la cartographie du schéma de gestion des déchets par composante dans le Grand Lomé, circuit formel comme informel. Les analyses de cette activité porteront sur les cinq composantes les plus importantes en termes de volume et aussi des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). La chaine d'établissement de la cartographie devra couvrir les producteurs, les intermédiaires de collecte, valorisation formelle et informelle, les différents circuits de transits, les points de revente finaux au niveau national ou les points finaux d'élimination des déchets. Il sera présenté dans cette cartographie, les différents acteurs à chaque niveau, les volumes de déchets, les modes de valorisations, les points forts et les goulots d'étranglements (analyse SWOT/ FFOM).

Activité 5 : Analyse de marché

La méthodologie du présent projet permettra de faire ressortir les informations suivantes par l'Université de Lomé :

- les types de matières recherchées – tonnage et prix d'achat des différents matériaux – et la cartographie des clients ;
- les modes de collecte formels et informels – tonnage et prix de revente des différents matériaux ;
- les actions à mettre en œuvre pour améliorer le taux de collecte des différents matériaux ;
- la typologie de transformation opérée sur les différents matériaux ;
- les capacités de production et de transformation pour chaque matériau ;
- les capacités d'absorption et de transformation des industriels locaux pour chaque matériau ;
- la valeur des différents produits valorisés ou recyclés, leur quantité/flux et prix de vente sur le marché et les potentiels clients ;
- la viabilité technico-économique des initiatives de collecte, tri, recyclage et valorisation de chaque matériau ainsi que les initiatives d'exportation de certains matériaux.

Les pistes d'amélioration de la collecte sélective de chaque matériau essentiellement le plastique et ses différentes résines, au niveau des ménages, administrations, commerces, marchés seront identifiées, examinées et présentées. Les débouchés actuels pour l'écoulement des déchets valorisables et des produits issus de la valorisation et du recyclage de chaque matériau sera présenté en fournissant la description de ces débouchés et en décrivant les interactions entre les acteurs depuis le tri, la récupération jusqu'à l'écoulement de manière à établir clairement les différentes chaines de valeurs. En conclusion, le rapport de la phase 1 doit aider à établir une priorité argumentée des filières de valorisation des déchets sur la base de critères pertinents.

Le nombre d'experts affectés à l'ensemble des activités de la phase 1 du présent projet, le volume du travail est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Nombre de jours par expert dans chaque activité

Activités	Chef d'équipe	Expert senior principaux	Expert senior non principaux	Expert Junior	Personnel d'appui
Activité 1 : Analyse des parties prenantes, acteurs de la collecte, de la valorisation/recyclage de chaque type ou matériaux de déchets	1	6	1	4	2
Activité 2 : Analyse des gisements	1	6	1	4	2
Activité 3 : Analyse socioculturelle de la gestion des déchets à l'échelle du Grand Lomé	1	2	1	2	1
Activité 4 : Analyse de la gestion et valorisation de chaque composante de déchets	1	2	1	3	1
Activité 5 : Analyse de marché - au niveau national	2	3		2	1
Suivi et rapport général	2	2			
Total 1	**8**	**21**	**4**	**15**	**7**
Nombre d'acteurs par catégorie	1	4	2	4	1
Total général (Total1 x Nombre d'acteurs par catégorie)	**8**	**84**	**8**	**60**	**7**

III.2. Phase 2 - Recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

L'activité liée à cette partie est fondamentale pour la réussite de ce projet. Il est ainsi question de recenser toutes les filières de valorisation des déchets d'abord existant à Lomé et aussi en Afrique. Cette action devra permettre de dégager cinq (05) filières de valorisation des déchets. Dans le programme Re-sources (Plateforme pour la promotion de la valorisation matière et énergie à partir des déchets solides), l'Université de Lomé à travers le Laboratoire GTVD du Centre d'Excellence sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA – DOUNEDON), est dans ce réseau qui devra lui fournir tous les documents sur les filières de valorisation dans les différents pays membres. En plus de ces documents et mémoires, l'Université de Lomé devra recueillir les documents dans les différents services travaillant sur les déchets à Lomé pour lui permettre d'avoir une vision précise.

Pour ces activités, l'Université de Lomé mobilisera six (06) Experts séniors principaux (titulaires de doctorats avec des expériences sur la question de l'environnement et la chimie), cinq (05) experts juniors principaux (Etudiants en masters environnement et chimie), deux (02) experts séniors non principaux (Organisation de la Société Civile) et un (01) personnel d'appui (Chauffeur du Laboratoire). L'Université de Lomé mettra à disposition sa voiture pour les déplacements sur le terrain.

Cette deuxième phase devra approfondir dans chacune des cinq (05) filières dégagées la rentabilité économique de filière, d'association et de meilleure communication entre acteurs, de levés des blocages qui empêchent la structuration ou le développement des filières, etc.

Les visites de terrain associées aux enquêtes et échanges à distance devront meubler cette phase. Les activités n°6 et n°7 constituant cette phase 2 vont être réalisées dans chacune des cinq (05) filières et devront durer trois mois au maximum.

Une mission de prospection est nécessaire avant le démarrage des deux activités de cette phase 2. Elle devra orienter et/ou guider toutes les activités des 5 filières.

Activité 6. Etude technico-socio-économique aux niveaux national et africain

A la suite du recensement des acteurs de terrain du Grand Lomé, une enquête socio-économique auprès d'eux devra permettre de faire ressortir les types d'acteurs, les investissements, les méthodes de valorisation, leur gain, leur connaissance en matière des déchets, etc. Une bibliographie sur l'état de la situation des autres pays de l'Afrique permettra de mieux cadrer les différentes filières. Cette recherche bibliographique serait également complétée par les analyses des experts qui effectueront des

travaux à distance avec d'autres pays africains sur les retours des expériences au sujet des filières de gestion des déchets porteuses.

Appréhension des initiatives développées à l'échelle africaine au travers des travaux à distance : dans le cadre de cette activité, quatre (04) experts seront mobilisés pour effectuer des travaux à distance avec les pays ayant réussi des formes de valorisation afin d'échanger avec les acteurs de ces filières de valorisation existantes et pouvant être dupliquées au Togo. Les experts s'appesantiront sur les goulots pouvant étrangler la filière, les leviers sur lesquels il faudra s'investir pour assurer la durabilité et la rentabilité des installations, le mode de gestion des ressources humaines, la construction d'un marché ou réseau de clients, les partenariats essentiels, l'investissement à la base, l'évolution graduelle du procédé, la possibilité de transposition au contexte togolais et la gouvernance du secteur de la valorisation. Les potentielles grandes villes avec lesquelles les échanges seront mises en œuvre sont entre autres Accra au Ghana, Mahajanga à Madagascar, Thiès au Sénégal, Ouagadougou au Burkina Faso et Dchang au Cameroun.

Les échanges à distance se feront avec les Directeurs, les différents responsables et les opérateurs (ouvriers).

Au Ghana : Le Ghana, pays frontalier, constitue l'actuel débouché le plus proche pour la majorité des outputs des structures de valorisation de Lomé. Il constitue, l'un des pays prioritaires avec lequel des travaux à distance devront être effectués en vue d'appréhender le devenir de l'ensemble des déchets de Lomé qui y sont envoyés comme la ferraille, les déchets d'équipements électriques et électroniques.

A Madagascar (Mahajanga) et au Cameroun (Dchang): Le Madagascar dispose de la plus grande plateforme de compostage d'Afrique dont le fonctionnement est aujourd'hui qualifié de durable. Des travaux à distance paraissent donc très indispensable afin de recueillir les retours d'expérience de cette plateforme de compostage des déchets ménagers et assimilés. Il convient également de préciser que d'autres activités de valorisation sont co-développées avec le compostage mais ne sont pas relayés sur le site internet de la plateforme de compostage. Les échanges à distance permettront ainsi de recenser toutes les autres formes de valorisation qui y sont effectuées et qui concourent au fonctionnement optimal et à la rentabilité de la plateforme. C'est l'exemple de la valorisation des plastiques en pavés et briques initialement mis en œuvre au Cameroun et optimisé par la suite à Madagascar. La plateforme de compostage de Dchang au Cameroun passe aujourd'hui à l'échelle industrielle. Les échanges à distance permettront de déterminer les conditions et préalables nécessaires pour propulser la

plateforme de compostage de Lomé à la même échelle. Le passage à ce niveau de valorisation entrainerait sans doute la valorisation de plusieurs catégories de déchets.

Au Sénégal (Thiès) : Ce pays est intéressant pour envisager des échanges à distance en matière de valorisation des déchets plastiques. En effet, une unité dénommée Proplast a débuté ses activités en 1997 sous la forme d'un groupement féminin. En 2010, l'unité s'est transformée en société PROPLAST INDUSTRIE Sarl. Soutenue techniquement et financièrement par le Cabinet ESPERE dans une logique de social business, elle fonctionne aujourd'hui 24/24h et embauche 140 salariés et intérimaires organisés en équipes de production de 3x8 heures, 6 jours/7, Proplast valorise chaque mois près de 100t de plastique. Les plastiques essentiellement valorisés sont les plastiques durs (PP, PE), ils sont broyés ou extrudés.

Au Burkina Faso : Ce pays abrite le siège de la plateforme Re-sources qui est un réseau de référence dans le domaine de la gestion des déchets ménagers dans les pays africains et caribéens. Son objectif global est de contribuer à améliorer la gestion des déchets dans les villes en développement, en favorisant les stratégies de réduction et de valorisation des déchets. En rassemblant des acteurs professionnels de la gestion des déchets des pays du Sud, Re-Sources capitalise des approches innovantes prenant en compte les spécificités socioéconomiques des contextes locaux dans les recommandations pratiques et politiques. Il s'agit à travers ce réseau de diffuser des bonnes pratiques par l'information et la formation des organisations de la société civile, des collectivités et des décideurs politiques. Les entretiens à distance avec les membres de la plateforme Re-sources sont donc très intéressant pour échanger sur les filières de valorisation les plus porteurs et de déceler les initiatives mises en œuvre dans ce pays en matière de valorisation des déchets.

***Innovations dans la gestion des déchets* et *développement des filières de valorisation pertinentes* :** Sur la base des filières recensées et celles sur lesquelles des retours d'expériences ont été décelées suite aux échanges à distance, l'Université de Lomé devra proposer éventuellement une amélioration des méthodes. L'activité liée au développement des filières de valorisation pertinentes pourra conduire à une proposition de regroupement des acteurs. Des tests simples comme par exemple la résistance ou l'efficacité de certains produits issus des déchets pourront être réalisés par l'Université de Lomé. L'Université de Lomé devra développer l'intérêt de ce regroupement afin de susciter l'adhésion des acteurs concernés.

Ces activités mobiliseront en plus cinq (05) étudiants en Masters/Doctorats qui seront répartis sur les cinq (05) sous activités et sous la responsabilité de cinq (05) enseignants chercheurs spécialistes de la

gestion et valorisation des déchets avec des expériences confirmées sur des projets ces 10 dernières années au niveau national ou en Afrique ou à l'échelle mondiale.

Equilibre financier du service : Si les initiatives de valorisation portées par des individus perdurent dans le temps du fait de leur rentabilité, cela n'est pas forcément le cas lorsqu'elles sont menées par des associations ou ONG. L'Université de Lomé devra collecter aussi les informations qui devront lui permettre de proposer un moyen permettant de mettre sur place un service efficace conduisant à un équilibre des finances. Cela devra ainsi se baser sur les questions d'investissements à la base, les coûts opérationnels et de maintenance, les coûts de transport, les temps de retour sur investissements, les ressources humaines déployées, la durabilité et la rentabilité des filières afin de proposer des modèles économiques dans les cinq filières retenues.

Réseau des marchés de valorisation de déchets dans le grand Lomé et vision d'ensemble sur le grand Lomé : A Lomé, beaucoup d'acteurs font le même travail sans s'en rendre compte développant chacun de son côté des marchés nationaux, régionaux, voir internationaux. L'Université de Lomé devra proposer des stratégies de mise en réseau de ces différents marchés de valorisation des déchets sur le territoire du grand Lomé tout en tenant compte de ces différents acteurs. L'Université proposera entre autres des stratégies pouvant rehausser le niveau de vie des travailleurs, pour formaliser la filière et ressortir des voies pour la perception des taxes qui contribueront au PIB national.

Activité 7. Responsabilités et rôles des acteurs

Pour arriver à cette vision sur le grand Lomé, le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique de l'Université de Lomé sur la base de la connaissance des acteurs devra proposer une réactualisation des responsabilités.

Les acteurs de la filière sont déjà habitués à une méthode de travail. Il faut donc une approche d'intégration, de vulgarisation des résultats de ce projet et surtout de renforcement des capacités de ces acteurs. Cette activité mobilisera un enseignant chercheur indépendamment des travaux de recherche et développement pour les 5 filières.

Le nombre d'experts affectés à l'ensemble des activités de la phase 2 du présent projet, le volume du travail est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Nombre de jours par expert dans chaque activité

Activités	Chef d'équipe	Expert senior principaux	Expert senior non principaux	Expert Junior	Personnel d'appui
Activité 6 : Etude technico-socio-économique					
6.1. Appréhension des initiatives développées à l'échelle africaine	1	7			
6.2. Innovations dans la gestion des déchets et développement des filières de valorisation pertinentes	2	3	1	7	
6.3. Equilibre financier	1	1	1		
6.4. Réseau des marchés de valorisation de déchets dans le grand Lomé et vision d'ensemble sur le grand Lomé	2	3	1		
Activité 7. Responsabilités et rôles des acteurs	1	3	1		3
Suivi et rapport général	1	3			
Total 1	**8**	**20**	**0**	**7**	**3**
Nombre d'acteurs par catégorie	1	4	2	5	1
Total général (Total1 x Nombre d'acteurs par catégorie)	**8**	**80**	**8**	**35**	**3**

IV. Livrables, modalités d'exécution et durée de la mission

- Rapport n° 1 : Note méthodologique de la mission à la signature du contrat
- Rapport n° 2 : Analyse des initiatives existantes et des acteurs sur le terrain, analyse des *parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur de la collecte, de la valorisation et du recyclage des déchets. Le rapport sera fourni deux mois après la signature du contrat.*
- Rapport n° 3 : Analyse des gisements, Analyse socioculturelle, Analyse de la gestion et valorisation de chaque composante des déchets et Analyse de marché et recommandations sur les filières porteuses accompagnées de la restitution des conclusions issues des activités réalisées à l'international (visite des projets porteurs dans les grandes villes africaines). *Le rapport sera fourni quatre mois après la signature du contrat.*

- Rapport n°4 : Rapport de la phase II : Recommandations concernant notamment l'organisation de chacune des filières retenues et les investissements/actions nécessaires à la concrétisation de chaque initiative. *Le rapport sera fourni six mois et demi après la signature du contrat.*
- Rapport n° 5 : Rapport final de la mission comprenant les rapports précédents ainsi que la synthèse et les recommandations. *Le rapport sera fourni huit mois après la signature du contrat.*

Ces TDR couvrent le territoire du District Autonome du Grand Lomé et toutes les filières de la gestion des déchets assimilables aux ordures ménagères.

Le District Autonome du Grand Lomé couvre les territoires des treize (13) communes de Lomé des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé.

La convention de collaboration est conclue pour une durée de huit (08) mois.

Les activités à mener sont précisées et définies dans les présents TdR de la mission confiée au Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables (CERViDA – DOUNEDON) de l'Université de Lomé.

Le CERViDA de l'Université de Lomé soumettra un calendrier d'exécution au District pour validation.

V. Capitalisation et restitution

Le consultant devra intégrer la participation et l'animation de réunions, ainsi que leurs comptes rendus.

Les réunions suivantes seront prévues à minima :

i. Une réunion de démarrage au cours de laquelle sera présentée la note méthodologique de la mission
ii. Quatre (04) séances de restitution de chacun des rapports (2 à 5).

Toutefois, le consultant est libre de proposer des réunions supplémentaires s'il l'estime nécessaire.

VI. Compétences requises, Qualités et responsabilités de l'équipe principale

L'Université de Lomé exécutera sa mission avec quatre (04) à cinq (05) équipes de recherche universitaire et/ou non universitaire avec comme chef de file le Laboratoire GTVD.

L'équipe principale est présentée dans le tableau ci-après

Tableau 3 : Qualité et responsabilités de l'équipe principale

Nom des experts principaux	Qualité et responsabilités	Domaine d'expertise
Prof. Gado TCHANGBEDJI	Coordinateur	Chimie, Déchets, Matériaux, Environnement, Gestion des projets
Dr. Edem K. KOLEDZI	Chef de projet	Chimie, Compostage, Gaz à effet de serre, Gestion de projets, chaine de valeur, business plan
Dr BODJONA Magnoudéwa	Assistant chef projet N°1	Déchets, Environnement, Chimie, Matériaux
Dr. Etsè AZIABLE	Assistant Chef projet N°2	Déchets, Environnement, Chimie, Pollutions, Compostage
Dr. Koffi A. DEGBE	Assistant Chef projet N°3	Chimie, environnement, Eau, Matériaux
Dr-Ing. Maglwa TCHA-THOM	Assistant Chef projet N°4	Méthanisation, Biomasse-énergie, qualité, chimie, environnement, Pilotage projet

I. Justifications financières

Les modalités de justification des dépenses seront précisées dans la convention. La facturation sera structurée en respectant les rubriques du budget prévisionnel.

Fait à Lomé, le 07 avril 2021

Président de l'Université de Lomé

Professeur Dodzi Komla KOKOROKO

ANNEXE 3 :

L'offre financière de l'Université de Lomé

Cadre de budget de la mission de conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

1.1. Budget de la phase 1 : Analyse des initiatives existantes et acteurs en présence sur le Grand Lomé et son espace métropolitain

Tableau 1 : Nombre de jours par expert dans chaque activité

Activités	Chef d'équipe	Expert senior principaux	Expert senior non principaux	Expert Junior	Personnel d'appui
Activité 1 : Analyse des parties prenantes, acteurs de la collecte, de la valorisation/recyclage de chaque type ou matériaux de déchets	1	6	1	4	2
Activité 2 : Analyse des gisements	1	6	1	4	2
Activité 3 : Analyse socioculturelle de la gestion des déchets à l'échelle du Grand Lomé	1	2	1	2	1
Activité 4 : Analyse de la gestion et valorisation de chaque composante de déchets	1	2	1	3	1
Activité 5 : Analyse de marché - au niveau national	2	3		2	1
Suivi et rapport général	2	2			
Total 1	**8**	**21**	**4**	**15**	**7**
Nombre d'acteurs par catégorie	1	4	2	4	1
Total général (Total1 x Nombre d'acteurs par catégorie)	**8**	**84**	**8**	**60**	**7**

Tableau 2 : Nombre total des experts et prix unitaire Homme/jour

Experts	Nombre	Prix Unitaire Homme/jour en FCFA
Chef d'équipe	1	150 650
Experts senior principaux	5	132 250
Experts seniors non principaux	2	126 500
Experts junior	5	74 750
Personnel d'appui (chauffeur)	1	14 950

Tableau 3 : Budget détaillé par catégorie d'experts (Montant en FCFA)

Désignation	Unité	Nombre	Montant unitaire	Montant total
Chef d'équipe	Homme/Jour	8	150 650	1 205 200
Experts senior principaux	Homme/Jour	84	132 250	11 109 000
Experts junior principaux	Homme/Jour	60	74 750	4 485 000
Personnel d'appui (Chauffeur)	Homme/Jour	7	14 950	104 650
Experts seniors non principaux	Homme/Jour	8	126 500	1 012 000
Coordination (réunion, carburant, impression,..)	-	-	-	690 000
			TOTAL PHASE 1	18 605 850

1.2. Budget de la phase 2 : Recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

Tableau 4 : Nombre de jours par expert dans chaque activité

Activités	Chef d'équipe	Expert senior principaux	Expert senior non principaux	Expert Junior	Personnel d'appui
Activité 6 : Etude technico-socio-économique					
6.1. Appréhension des initiatives développées à l'échelle africaine	1	7			
6.2. Innovations dans la gestion des déchets et développement des filières de valorisation pertinentes	2	3	1	7	
6.3. Equilibre financier	1	1	1		
6.4. Réseau des marchés de valorisation de déchets dans le grand Lomé et vision d'ensemble sur le grand Lomé	2	3	1		
Activité 7. Responsabilités et rôles des acteurs	1	3	1		3
Suivi et rapport général	1	3			
Total 1	**8**	**20**	**4**	**7**	**3**
Nombre d'acteurs par catégorie	1	4	2	5	1
Total général (Total1 x Nombre d'acteurs par catégorie)	**8**	**80**	**8**	**35**	**3**

Tableau 5 : Budget détaillé de la phase 2 (En FCFA)

Désignation	Unité	Nombre	Montant unitaire	Montant total
Chef d'équipe	Homme/Jour	8	150 650	1 205 200
Experts senior principaux	Homme/Jour	80	132 250	10 580 000
Experts junior principaux	Homme/Jour	35	74 750	2 616 250
Experts senior non principaux	Homme/Jour	8	126 500	1 012 000
Personnel d'appui (Chauffeur)	Homme/Jour	3	14 950	44 850
Abonnement à la plateforme d'échange à distance à haut débit de connexion de l'Université pour 4 experts pour un total de 7 jours.	-	28	50000	1 400 000
Mission de prospection -Responsabilité et rôle des acteurs : Déplacement, séjour et Perdiem	-	-	-	1 000 000
Coordination (ateliers, réunion, carburant, impression,..)	-	-	-	690 000
			TOTAL PHASE 2	**18 548 300**

Tableau 6 : Récapitulatif du budget de la mission (en FCFA)

Phases	Montant	Montant global
Phase 1 : Etat des lieux et de la littérature sur les filières de valorisation dans le Sud du Togo	**18 605 850**	**37 154 150**
Phase 2 : Etudes de terrain dans 4 ou 5 filières de valorisation	**18 548 300**	

Tableau 7 : Modalités de paiement par le District Autonome du Grand Lomé (DAGL)

	Etats d'avancement	Paiements		Montant (FCFA)
	Ordre de service de démarrage	**Avance de démarrage**	*20%*	7 430 830
Phase I				**18 605 850**
Livrable n°1 & Livrable n°2	R1 : Dépôt version validée de la note méthodologique de la mission + R2 : Rapport d'analyse des initiatives existantes et des acteurs sur le terrain, analyse des *parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur de la collecte, de la valorisation et du recyclage des déchets.*	**Paiement 1**	30%	11 146 245
Livrable n°3	R3 : Rapport d'analyse des gisements, Analyse socioculturelle, Analyse de la gestion et valorisation de chaque composante des déchets et Analyse de marché et recommandations sur les filières porteuses accompagnées de la restitution des conclusions issues des activités réalisées à l'international (visite des projets porteurs dans les grandes villes africaines). *Le rapport sera fourni quatre mois après la signature du contrat.*	**Paiement 2**	20%	7 430 830
Phase II				**18 548 300**
Livrable n°4	R4 : Recommandations concernant notamment l'organisation de chacune des filières retenues et les investissements/actions nécessaires à la concrétisation de chaque initiative. *Le rapport sera fourni six mois et demi après la signature du contrat.*	**Paiement 3**	25%	9 288 538
Livrable n°5	R5 : Rapport final de la mission comprenant les rapports précédents ainsi que la synthèse et les recommandations. *Le rapport sera fourni huit mois après la signature du contrat.*	**Paiement 4**	25%	9 288 537
Phase I + Phase II			100%	**37 154 150**

Le montant arrêté de la mission au titre de la convention entre le DAGL et l'UL s'élève à trente-sept millions cent cinquante-quatre mille cent cinquante francs CFA.

Fait à Lomé, le 07 avril 2021

Président de l'Université de Lomé

UNIVERSITE DE LOME * Le Président * 01 B.P. 1515 Lomé 01 - TOGO

Professeur Dodzi Komla KOKOROKO

ANNEXE 4 :

Facture pour l'abonnement à la plateforme d'échange à distance à haut débit de connexion à l'AUF

Facturé à
LABO-GTVD

Albanie
Algerie
Armenie
Belgique
Bénin
Bresil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Canada
Québec
Centrafrique
Chine
Congo
Congo (RD)
Côte d'Ivoire
Cuba
Djibouti
Égypte
France
Gabon
Georgie
Guinée
Haïti
Laos
Liban
Madagascar
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Moldavie
Niger
République dominicaine
Roumanie
Sénégal
Syrie
Tchad
Togo
Tunisie
Vanuatu
Vietnam

Date : *03/03/2021*
Référence : *Location Salle au LABO-GTVD*
Numéro de facture : *202103001*

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Location de salle connectée à Internet haut débit	*28*	*50 000 F CFA*	*1 400 000 F CFA*
		Total Hors Taxe	*1 400 000 F CFA*
		Total TTC en XOF	***1 400 000 F CFA***

Arrêté, la présente facture à la somme de un million quatre cent mille francs CFA

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE • 1040 • AUF-Togo • B.P. 20165 LOMÉ | TGO • 22 25 19 01

Le Directeur

Pr Gnon BABA

ANNEXE 5 :

Le planning prévisionnel d'exécution

Université de Lomé

Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique

CERViDA

01 BP 1515 Lomé 01 www.cervida-togo.org

Planning d'exécution de la mission de conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains

Planning d'exécution de la mission : Conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains																															
Phases/activités à réaliser	**Mois1**				**Mois2**				**Mois3**				**Mois4**				**Mois5**				**Mois6**				**Mois7**				**Mois8**			
Phase 1 : Etat des lieux et de la littérature sur les filières de valorisation dans le Sud du Togo																															
Réunion de lancement																															
Activité 1. *Recherche sur le cadre socio-institutionnel de la gestion des déchets*																															
Réunion mis parcours																															
Activité 2. *Recherche sur les filières de gestion des déchets*																															
2.1. Caractérisation des déchets																															
2.2. Moyens de Collecte des matériaux																															
2.3. Filières de valorisation																															
Soumission du rapport de la phase 1 au DAGL																															
Travaux de restitution du rapport de la phase 1																															
Intégration des observations																															
Dépôt de rapport final																															
Choix des filières de valorisation à approfondir																															
Définition des orientations de la 2ème phase																															
Définition du nombre bourses à accorder																															
Lancement des activités de la 2ème phase																															
Phase 2 : Etudes de terrain dans 4 ou 5 filières de valorisation																															
Mission de prospection																															
Activité 3. *Enquête socio-économique*																															
3.1. Innovations dans la gestion des déchets																															
3.2. Développement des filières de valorisation pertinentes																															

Planning d'exécution de la mission : Conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains																																
Phases/activités à réaliser	**Mois1**				**Mois2**				**Mois3**				**Mois4**				**Mois5**				**Mois6**				**Mois7**				**Mois8**			
3.3. Equilibre financier du service																																
3.4. Réseau des marchés de valorisation de déchets dans le Grand Lomé																																
3.5. Vision d'ensemble sur le Grand Lomé																																
Rapport d'étape																																
***Activité 4**. Responsabilités et rôles des acteurs*																																
Transmission du rapport provisoire																																
Validation du rapport de la phase 2																																
Prise en compte des observations																																
Transmission du rapport final de la mission																																

Fait à Lomé, le 07 avril 2021

Président de l'Université de Lomé

UNIVERSITE DE LOME * 01 B.P. 1515 Lomé * TOGO * Le Président

Professeur Dodzi Komla KOKOROKO

ANNEXE 6 :

Lettre N° 0893/MEF/DNCMP/DAJ&DRMP du 31 mars 2021 autorisant l'entente directe.

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

N°0893/MEF/DNCMP/DAJ&DRMP

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 31 MAR 2021

1er/04/2021 15

Le Directeur National par intérim

A

Monsieur le Responsable des Marchés Publics du District Autonome du Grand Lomé

LOME

V/Réf : *Lettre n°130/DAGL/SG/PRMP/2021 du 23 mars 2021*

Objet : *Demande d'autorisation pour conclure, par entente directe, la convention relative à la conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains dans le cadre du Projet environnement urbain de Lomé phase 3 (PEUL3).*

Monsieur le Responsable,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre ci-dessus référencée, **reçue le 24 mars 2021**, par laquelle vous sollicitez l'autorisation de la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP) pour conclure, par entente directe avec le Centre d'Excellence régional sur les villes durables en Afrique (CERViDA) de l'Université de Lomé, la convention citée en objet.

Vous avez transmis, par la même occasion, le projet de convention pour avis juridique et technique, comportant l'avis de non objection du bailleur, en l'occurrence l'Agence Française de développement (AFD), pour la conclusion de la présente convention par entente directe avec le CERViDA.

Après examen de la requête, la DNCMP note qu'elle est motivée par le caractère spécifique de la mission et que le CERViDA de l'Université de Lomé est l'unique institution publique de recherche spécialisée dans ce domaine, disposant de l'expertise adéquate pour atteindre des résultats satisfaisants.

Sur cette base et suivant le budget détaillé des prestations, la DNCMP donne, conformément à l'article 16 de la Loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public, son avis de non objection pour conclure, par entente directe avec le CERViDA de l'Université de Lomé, la

convention relative à la conduite de recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains, pour un montant hors taxes (HT) de trente-sept millions cent cinquante-quatre mille cent cinquante (37 154 150) francs CFA, tel qu'autorisé par l'AFD.

Toutefois, il importe d'inscrire la présente activité sur votre plan de passation des marchés (PPM) de 2021, afin de vous conformer à l'article 14 du code des marchés publics et délégations de service public.

S'agissant du projet de convention transmis, vous voudriez bien l'améliorer sur la base des observations ci-après :

- sur la **page de garde**, étant donné que la présente mission sera exécutée dans le cadre du Projet environnement urbain de Lomé phase 3 (PEUL3), il faudra revoir l'identifiant de l'autorité contractante, indiqué dans le code d'immatriculation de la convention, en écrivant « DAGL-**PEUL3** », au lieu de vous limiter à « ~~DAGL~~ ».

  En outre, les références de la présente lettre qui autorise la procédure d'entente directe devront être mentionnées dans les parenthèses en dessous dudit code et à **l'article 7 de la convention**, tel que prévu. Une copie de ladite lettre devra être jointe en annexe à la convention ;

- prière de préciser la nature fiscale du montant de la convention dans le **1er paragraphe de l'article 5,** tel que fait sur la page de garde.

  De plus, il est constaté que le taux de l'avance de démarrage de 60% du montant de la phase 1 qui est de 18 605 850 francs CFA, correspond à **11 163 510 francs CFA**, alors qu'au regard du montant total de la convention qui est de 37 154 150 francs CFA, le montant de l'avance de démarrage des présentes prestations devra être fixé au maximum à **7 430 830 francs CFA** correspondant à 20% du montant de la convention, conformément à l'article 112 du Code des marchés publics et délégations de service public qui plafonne ladite avance à 20% pour les marchés de prestations intellectuelles.

  Au titre des modalités de paiement du montant de la phase 2, il faudra revoir la période de versement de chaque tranche, conformément aux différents rapports à fournir pour cette phase, au lieu des termes « ~~des 4 ou 5 bourses de recherche~~ » et « ~~des 4 ou 5 rapports~~ » ;

- vous voudriez bien supprimer **l'article 16** qui est le doublon de l'article 11 ;

- il importe d'insérer dans la convention trois (03) articles relatifs aux **cas de force majeure, à la source de financement et à la référence aux textes généraux** ;

- enfin, prière d'inviter l'attributaire à établir sa proposition financière sur son papier en-tête et la faire signer par son représentant habilité.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la DNCMP donne son avis de non objection pour la signature de la présente convention avec l'attributaire.

En application de l'article 4 de l'arrêté n°197/MEF/CAB du 24 septembre 2012 fixant les modalités d'immatriculation des lettres de commande et des marchés publics, les six (06) exemplaires de la convention approuvée devront être transmis à la DNCMP, pour immatriculation, avant toute notification au titulaire et tout commencement d'exécution.

Vous trouverez, ci-joint en retour, le projet de convention pour la prise en compte des observations.

Veuillez agréer, *Monsieur le Responsable*, l'assurance de ma considération distinguée.

Rassidi SOUMAÏLA

PJ : 01

ANNEXE 7 :

Lettre n°2021/JE/D-169 du 22 mars 2021 de l'AFD autorisant l'entente directe

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

LOME, 22 MARS 2021

AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT
#MondeEnCommun

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS DU DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE

N/REF. : 2021/JE/D-169

OBJET : CTG1225 - Projet Environnement Urbain de Lomé Phase III – Convention entre le DAGL et l'Université de Lomé pour la conduite d'une recherche sur les filières de valorisation des déchets solides urbains – entente directe - Avis de non-objection

REF. : Votre courrier n°115/DAGL/SG/PRMP/2021 du 18 mars 2021

Monsieur le Responsable des marchés publics,

Par votre courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de non-objection de l'AFD sur la possibilité pour le DAGL, dans le cadre du projet PEULIII, de conclure par entente directe une convention avec l'Université de Lomé – CERviDA pour conduire des recherches sur les filières de valorisation des déchets solides urbains, ce dont je vous remercie.

J'ai le plaisir de vous confirmer que l'AFD n'a pas d'objection sur cette entente directe et sur le projet de convention attaché à votre courrier cité en référence. Le budget associé à la mise en œuvre de cette convention est de 37 154 150 FCFA HT maximum. Vous pouvez donc procéder à la signature de cette convention, après obtention de la non objection de la DNCMP.

Pour rappel, le financement de cette activité se fera à partir de la ligne C1V2A1 du budget du PEUL III.

Dans l'attente de la réception de cette non objection de la DNCMP et d'une version signée de cette convention, je vous prie de croire, Monsieur le responsable des marchés publics, à l'expression de ma considération distinguée.

François JACQUIER-PELISSIER

DIRECTEUR

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
01 BP: 33
LOME 01
TOGO

Cc : - M. le Coordinateur PEULIII Comp 2-3-4 (par mel)
- M. le Coordonnateur PEULIII Comp 1 (par mel)

AGENCE DE LOME
447, Av. de Sarakawa
01 BP 33 – Lomé 01
République Togolaise
t. +228 22 23 07 30
+228 22 21 67 38
f. +228 22 21 79 32
afdlome@afd.fr
togo.afd.fr

LE SIEGE
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
FRANCE
t. +33 1 53 44 31 31
f. +33 1 44 87 99 39

Etablissement public – Dotation de 2 807 998 856 euros
N° TVA intracommunautaire FR 80 775 665 599 – RCS Paris B 775 665 599